

Revenus et dépenses des ménages – Méthodologie

1. COMPTES RÉGIONAUX	2
1.1 COMPTES DES REVENUS DES MÉNAGES	2
A. DÉFINITION DES VARIABLES DU COMPTE DE DISTRIBUTION PRIMAIRE DU REVENU. 2	
B. DÉFINITION DES VARIABLES DU COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU	3
1.2 EXTENSION DES COMPTES DES REVENUS DES MÉNAGES	5
1.3 RÉPARTITION RÉGIONALE DES DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE	5

1. COMPTES REGIONAUX

1.1 Comptes des revenus des ménages

Les comptes régionaux ont jusqu'à présent essentiellement été examinés sous l'angle de la valeur ajoutée en non selon l'optique des revenus. Le revenu par habitant par contre, est un concept qui, d'un point de vue économique, permet de mesurer la richesse relative d'une région.

Grâce à la « répartition régionale des comptes des ménages », dans le cadre de laquelle le revenu est évalué en fonction du lieu de résidence, cette optique est mise à disposition et apparaît pour la première fois dans ce tableau. Le revenu par habitant devrait progressivement se substituer à la valeur ajoutée par habitant en qualité de paramètre pour la répartition des subsides octroyés dans le cadre des fonds structurels de la Commission européenne.

Les comptes des ménages ventilés par unités administratives sont répartis en un revenu primaire et un revenu disponible par région. Une autre approche plus directe des revenus de ménages est celle émanant des enquêtes sur les budgets des ménages et dont les résultats sont présentés par classe de revenus et par lieu de résidence en fin du chapitre 5.

Le Système Européen des Comptes nationaux et régionaux - SEC - est un cadre de référence réglementaire qui se base sur des méthodes, définitions et nomenclatures qui sont communes à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Depuis le début de l'année 2001, l'Institut des Comptes Nationaux ICN a adopté la nouvelle méthodologie SEC 1995 définie au niveau européen pour les comptes nationaux et régionaux (voir annexes).

A. DEFINITION DES VARIABLES DU COMPTE DE DISTRIBUTION PRIMAIRE DU REVENU

Le revenu primaire est composé, du côté des ressources par trois catégories de revenus, dont la principale est constituée de la rémunération des salariés, et diminué, du côté des emplois, des revenus de propriété débiteurs. On obtient de cette manière le solde des revenus primaires.

- **Excédent d'exploitation (B.2n)**

L'"excédent d'exploitation" des ménages inclut le revenu des services de logement à usage propre. Il s'agit, pour ce qui est du logement que le ménage occupe en tant que propriétaire (y compris la résidence "secondaire" non louée), de l'estimation du loyer qu'il paierait pour louer un logement similaire.

- **Revenu mixte (B.3n)**

Le revenu mixte se compose, d'une part, du produit de la location de bâtiments et, d'autre part, de la rémunération des indépendants (y compris les membres aidants du ménage) qui ne peut être distinguée du bénéfice réalisé en tant qu'entrepreneur.

- **Rémunération des salariés (D.1)**

Cette variable, la principale composante du revenu primaire des ménages, comporte trois sous-variables, à savoir les salaires et traitements bruts (D.11), les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (D.121) et les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.122).

- **Revenus de la propriété (D.4)**

Cette variable consiste, en ce qui concerne les ressources, en une série de sous-variables:

- Intérêts (D.41)
- Revenus distribués des sociétés (D.42), qui se subdivisent en dividendes (D.421) et en prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés (D.422)
- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers (D.43)
- Revenus de la propriété attribués aux assurés (D.44)
- Loyers (D.45).

Les actifs dont ces revenus sont tirés peuvent se situer tant en Belgique qu'à l'étranger.

Sous le même intitulé "Revenus de la propriété", on trouve également deux sous-variables qui doivent être enregistrées comme des dépenses des ménages, à savoir les intérêts (D.41), c'est-à-dire les intérêts débiteurs sur les prêts, et les loyers (D.45), c'est-à-dire essentiellement les loyers payés pour utiliser des terrains.

- **Solde des revenus primaires (B.5n)**

Les revenus primaires sont le résultat de la somme des variables du côté des ressources, diminuée de la somme des variables du côté des dépenses.

B. DEFINITION DES VARIABLES DU COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU

Dans le compte de distribution secondaire du revenu, le revenu primaire est complété, du côté des ressources, par trois catégories de revenus, dont la principale est constituée des prestations sociales et, du côté des emplois, diminué de quatre formes d'utilisation. Par solde on obtient le revenu disponible.

- **Cotisations sociales (D.61)**

Les cotisations sociales figurant sous cette rubrique se rapportent uniquement (D.612) aux cotisations sociales imputées que les ménages-employeurs ont payées à leurs salariés et qui sont reversées par ces derniers à leurs employeurs.

La rémunération des salariés qui figure, du côté des ressources, dans le compte d'affectation des revenus primaires, comporte selon le SEC 1995, outre les salaires et traitements bruts, les

cotisations sociales tant effectives qu'imputées à la charge des employeurs. Ces cotisations sont enregistrées comme emplois dans le compte de distribution secondaire du revenu.

- **Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)**

Les prestations sociales forment, avec le revenu primaire transféré, une part importante des ressources. Le SEC 1995 distingue à cet égard quatre catégories de prestations ; les prestations de sécurité sociale en espèces (D.621), les prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622), les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623) et les prestations d'assistance sociale en espèces (D.624).

- Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)
- Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)
- Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)
- Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)

- **Autres transferts courants (D.7)**

Les transferts courants d'autres secteurs aux ménages se répartissent en deux sous-variables : les indemnités d'assurance dommages (D.72) et les transferts courants divers (D.75).

- **Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)**

La variable en rapport avec les impôts comprend une sous-variable relative aux impôts sur le revenu (D.51) et une sous-variable relative aux autres impôts courants (D.59).

- **Cotisations sociales (D.61)**

Les cotisations sociales sont subdivisées en cotisations sociales effectives (D.611) et cotisations sociales imputées (D.612); les cotisations sociales effectives sont elles-mêmes subdivisées en cotisations à la charge des employeurs (D.6111), des salariés (D.6112) et des travailleurs indépendants (D.6113).

- Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (D.6111)
- Cotisations sociales à la charge des salariés (D.6112)
- Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi (D.6113)
- Cotisations sociales imputées (D.612)
- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)

- **Autres transferts courants (D.7)**

Les transferts courants des ménages à d'autres secteurs sont divisés en deux sous-variables, à savoir les primes d'assurance dommages (D.71) et les transferts courants divers (D.75).

- **Revenu disponible (B.6n)**

Le revenu disponible est défini comme le résultat de la somme des variables du côté des ressources, diminuée de la somme des variables du côté des emplois.

- **Revenu disponible par habitant**

Le revenu disponible/habitant a été calculé à partir de ce tableau afin de pouvoir le comparer à la valeur ajoutée brute par habitant figurant dans le tableau précédent. La distinction importante entre la richesse produite dans la région d'une part et celle qui est aux mains des habitants de la région d'autre part devient alors plus apparente.

1.2 Extension des comptes des revenus des ménages

Grâce à la répartition régionale des dépenses de consommation finale (cf. infra), il est possible de procéder à l'extension des comptes des revenus des ménages au niveau régional. Cette extension a notamment pour objectif de déterminer la valeur de l'épargne des ménages.

Les informations méthodologiques concernant cette extension des comptes des revenus des ménages au niveau régional peuvent être consultées dans un document en ligne à cette adresse :

http://ibsa.brussels/fichiers/publications/publications-externes/cptes_regionaux_conso_epargne_1999-2013

1.3 Répartition régionale des dépenses de consommation finale

Les dépenses de consommation finale représentent la plus grande part du produit intérieur brut, envisagé sous l'optique des dépenses. Les tableaux proposés dans cette section présentent la répartition régionale de ces dépenses de consommation finale.

Les informations méthodologiques concernant cette section peuvent être consultées dans un document en ligne à cette adresse :

http://ibsa.brussels/fichiers/publications/publications-externes/cptes_regionaux_conso_epargne_1999-2010_meth

RÉFÉRENCES

Institut des comptes nationaux